

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

**PRÉSENTS** : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

**EXCUSÉES** Véronique CATTEAU donne pouvoir à Philippe ALLAERT  
Emilie DUHAMEL donne pouvoir à Valérie DUBOIS  
Laurence OLIVIER à Christelle DESCAMPS

**ABSENTS** : Yannick DUBOIS, Cédric DELEHAYE, Thierry HERMAN

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL** : 18 membres en exercice

**DATE DE CONVOCATION** : 4 décembre 2019

**DATE AFFICHAGE** : 4 décembre 2019

**SECRÉTAIRE** : Catherine GERARD est désignée secrétaire de séance

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la démission de Sandra AUDRAN, et de faire une information sur les sujets suivants : l'aménagement des quartiers, le covoiturage, l'avancement du dossier de « catastrophes naturelles » et le chemin route de Wannehain. Le conseil municipal accepte ces ajouts.

**1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

**2 – DÉMISSION DE SANDRA AUDRAN ADJOINTE**

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Sandra AUDRAN lui a remis sa démission de son poste d'adjointe au maire en date du 13 novembre 2019. Il précise que ce courrier sera transmis au Préfet pour avis.

Le conseil municipal prend acte de cette démission qui sera effective à compter du jour où son acceptation par le préfet aura été portée à la connaissance de l'intéressée.

**3 – DÉCISIONS MODIFICATIVES**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications budgétaires. En effet, il y a lieu d'ajuster le chapitre 012 « charges du personnel » pour le règlement de la paie du mois de décembre 2019. L'augmentation de ces charges est consécutif à un arrêt pour maternité et du remplacement d'un agent administratif pendant 6 mois.

L'écriture suivante est donc nécessaire :

| Désignation                       | Débit    | Crédit   |
|-----------------------------------|----------|----------|
| 011 – charges à caractère général | 11.000 € |          |
| 012 – charges de personnel        |          | 11.000 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'apporter au Budget Primitif 2019 les modifications reprises ci-dessus.

#### **4 – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020**

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues ou urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612- 1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

#### **5 – TRAVAUX EN RÉGIE**

M. le Maire rappelle que certains travaux sont réalisés par les agents techniques et peuvent être enregistrés en investissement. Il précise qu'une pièce supplémentaire a été conçue à la salle Cadanse rue Jaurès pour créer un rangement et un toilette intérieur ainsi qu'un toilette extérieur. Cette opération nécessite une procédure comptable pour insérer ces dépenses en investissement.

##### *Travaux en régie*

|  |                |
|--|----------------|
| D-I /21318-040 : autres bâtiments publics                    | + 11.034,25 €  |
| D-I /2184 : mobilier   | - 11.034,25 €  |
| D-F/ 011 – 6068 autres matières et fournitures               | + 11. 034,25 € |
| R-F/722-042 : travaux en régie / immobilisations corporelles | + 11.034,25 €  |

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

#### **6 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

M. le Maire rappelle qu'une convention de service fourrière animale lie la commune à la Ligue Protectrice des Animaux, cette convention arrivant au terme des deux ans, il est nécessaire de la renouveler.

M. le Maire donne lecture de la convention. Dans les grandes lignes, la LPA s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux et notamment les chiens et les chats trouvés ou localisés sur la commune, à assurer le service de garde de permanence en cas d'urgence la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés. Les interventions ont lieu sur appel des services de la mairie ou des particuliers résidant sur la commune de Bourghelles.

Cette prestation forfaitaire s'élève à 0.6506 € HT par habitant et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour deux ans jusqu'au 31 décembre 2021. Le conseil municipal souhaite obtenir un rapport d'intervention pour l'année 2019, une demande sera faite auprès du service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de fourrière animale

#### **7 – FEAL : CHANGEMENTS STATUTAIRES**

M. le Maire explique que par délibération du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) a validé le retrait des communes appartenant à la Communauté de Communes de la Haute Deûle soit Annœullin, Allennes les Marais, Provin, Carnin et Bauvin.

A cette même date, elle a validé la reprise de la compétence « éclairage public » non communautaire par les communes d'Attiches, Auchy les Orchies, Avelin, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Bersée, Tourmignies et Ennevelin.

Il précise qu'il est nécessaire que la commune valide ces changements statutaires par une délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide le changement de périmètre de la FEAL suite au retrait des communes d'Annœullin, Allennes les Marais, Provin, Carnin et Bauvin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et valide la reprise de compétence « éclairage public » pour les communes d'Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Bersée, Tourmignies et Ennevelin.
- ✓ Autorise M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8 – CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANTS**

M. le Maire fait un point de situation sur les travaux de construction du restaurant scolaire : la pose du carrelage est achevée et celle des menuiseries bois est terminée. Il est prévu une réception des travaux pour la mi-janvier 2020.

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre de ces travaux, les lots suivants doivent faire l'objet d'un avenant :

| ENTREPRISE   | LOT                     | OBJET   | MONTANT HT  |
|--------------|-------------------------|---|-------------|
| EQUIP'FROID  | CUISINE                 | Modification implantation du groupe frigorifique  | 1194,13 €   |
| EQUIP'FROID  | CUISINE                 | Ajout chariot niveau constant plateaux et chariot niveau constant verres                | 1532,50 €   |
|              |                         | Remplacement meuble de tri marché par un meuble tri tout inox plus grand                |             |
| CPS BOIS     | CHARPENTE               | Fourniture et mise en peinture poteau métallique dégagement                             | 109,73 €    |
| CPS BOIS     | CHARPENTE               | Mise en peinture des tirants et ferrures de charpente métalliques                       | 1 998,76 €  |
| CHOQUET      | COUVERTURE              | Suppression auvent en verrière  | -2 734,00 € |
| IMY BATIMENT | PLÂTRERIE               | Plus-value renforcement des plafonds suite à l'étude sismique                           | 985,05 €    |
| IMY BATIMENT | PLÂTRERIE               | Travaux supplémentaires : demi-stil BA 18   | 1 158,06 €  |
| STM          | MENUISERIES EXTÉRIEURES | Moins-value suppression option PV 16 stores   | -2 165,00 € |
| DELEPIERRE   | MENUISERIES INTÉRIEURES | Ajout de façades de descente ep en médium 19mm et suppression trappe visite descente EP | 423,40 €    |

Il précise que l'enveloppe financière initiale sera respectée mais qu'il restera des avenants à prévoir afin de réaliser une entrée piétonne pour faciliter l'accès du personnel et les livreurs, ainsi que la création d'un chemin en enrobé en périphérie du bâtiment. Il faudra également prévoir des moins-values pour la suppression du câble d'alimentation électrique depuis la salle communale suite à un branchement direct ENEDIS et des plus-values pour l'ajout de luminaires pour la grande salle de restauration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ces avenants au marché pour les montants repris ci-dessus.

## **9 – ACHAT DE TERRAIN**

M. le Maire explique qu'il a reçu l'agence immobilière chargée de la vente d'un terrain appartenant à la famille OLIVIER. Ce terrain d'une superficie de 1200 m<sup>2</sup> est situé au centre du village, rue du Maréchal Foch. Il précise que les propriétaires ont l'intention de vendre en deux parcelles constructibles.

M. le Maire soumet au conseil l'idée d'acquérir ce terrain pour faire un parking d'une vingtaine de places. Le conseil municipal trouve cette proposition intéressante et décide de se positionner pour acheter ce terrain. Il est également acté, au cas où la vente à l'amiable ne serait pas réalisée, de faire valoir le droit de préemption.

## **10 – SUBVENTION DÉPARTEMENTALE : RÉNOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le Département a décidé d'ouvrir une enveloppe pour subventionner le renouvellement et la réfection des couches de roulement des voiries communales. Le conseil départemental participe à hauteur de 50% du coût HT des travaux.

M. le Maire propose de présenter deux demandes de subventions pour la réfection de la couche de roulement des rue Albert 1<sup>er</sup> (du début de la rue jusqu'à la rue du 8 mai), et rue du Maréchal Joffre (l'ensemble de la rue) suite aux projets d'aménagements des quartiers. Des devis estimatifs ont été demandés et s'élèvent respectivement à 35.636,40 € et 41.742,55 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer deux demandes de subventions dans le cadre du dispositif « Villages et Bourgs » pour la réfection de la couche de roulement des rues Albert 1<sup>er</sup> et du Maréchal Joffre

## **11 - INFOS DIVERSES**

### **• Point sur l'aménagement des quartiers**

Philippe ALLAERT donne lecture du compte-rendu de la commission Environnement qui portait principalement sur les retours et réactions des riverains des quartiers concernés.

Les réactions semblent majoritairement positives, quelques changements sont toutefois proposés prioritairement :

- ✓ Rue Doumer : remonter le panneau « interdiction de stationner » au bord de la rue du côté gauche, refaire la bande de STOP en bas de la rue
- ✓ Rue Joffre : légère modification du stationnement en bas de la rue Joffre et précision sur le stationnement au milieu de la rue
- ✓ Rue Albert 1<sup>er</sup> : marquage au sol proposé sur la route seulement pour laisser un trottoir d'1m40

### **• Reconnaissance catastrophes naturelles**

M. le Maire revient sur le dossier de catastrophes naturelles et explique la complexité d'obtenir la reconnaissance par la commission interministérielle nationale. La CCPC s'engage à se rapprocher d'autres communautés de communes qui connaissent la même difficulté. Elle encourage les communes à effectuer un recours gracieux contre la décision. Elle envisage d'aider les communes concernées après les concertations pour déposer un recours administratif mais aussi de mener les démarches pour faire évoluer la réglementation sur le sujet.

- **Mobilité-covoiturage**

M. le Maire informe le conseil municipal que la Région et le Département mènent actuellement des études sur la mobilité. La CCPC mène également une réflexion approfondie sur le sujet avec la mise en place d'aménagements de covoiturage et d'un plan de mobilité cycliste existante ou à créer.

M. le Maire souhaite s'inscrire dans cette réflexion. Il propose d'établir un questionnaire afin de mieux percevoir les attentes et les besoins de nos habitants et à partir de cette analyse de prendre les dispositions les plus adaptées.

- **Chemin route de Wannehain**

Afin de recréer un ancien chemin piétonnier vers Wannehain, M. le Maire a rencontré M. REMPTEAUX propriétaire d'un terrain autrefois traversé par ce chemin qui menait à une source située sur le site des étangs La Fontaine. Son prolongement vers la RD 93 se ferait sur un terrain communal. Cette proposition pourrait aboutir prochainement, M. REMPTEAUX s'est engagé à nous répondre après avoir rencontré son locataire.

- **Infos subventions**

M. le Maire informe le conseil municipal que trois subventions ont été accordées pour le projet d'aménagement de la piste cyclable-piétons route de Wannehain. Au total un montant de subventions s'élevant à 92.858 €. Il remercie le conseil départemental pour les subventions accordées.

*La séance est levée à 22h30*

La secrétaire de séance

Catherine GERARD

Le Maire,

Alain DUTHOIT